

Luxembourg, le 5 octobre 2015

réf.: FL/ime151021- garantie 2-10 ans

Concerne: 7^{ème} séance du cycle de conférences « Bâtir sur du solide »

« La garantie : biennale ou décennale ? »

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Fédération des Artisans et la Chambre des Métiers ont le plaisir de vous inviter à la septième séance du cycle de conférences **«Bâtir sur du solide - le rendez-vous des professionnels du secteur de la construction»**.

Lors de cette séance, Maître Sophie TRAXER, avocate à la Cour à l'étude Rukavina, se propose d'aborder toutes les questions relatives à la garantie biennale et décennale, distinction essentielle pour la responsabilité de l'entrepreneur.

Cette conférence traitera dès lors des sujets dont chaque entrepreneur est confronté au quotidien et en face desquels une bonne maîtrise lui permet de savoir à quoi il s'engage vis-à-vis de son client.

Le contenu est particulièrement adapté au secteur de la construction et l'accent sera mis sur la mise en application pratique des conseils.

La conférence « La garantie biennale ou décennale » se tiendra le :

Mercredi 21 octobre 2015 de 17.30 à 19.00 heures

dans les locaux de la Chambre des Métiers

Oratrice: Sophie TRAXER,

Avocate à la Cour

Cette conférence aura lieu en français et une traduction en allemand sera proposée.

La participation à cet événement est gratuite. Pour des raisons organisationnelles, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de la Fédération des Artisans, de préférence en ligne via le site internet (www.fda.lu) ou en retournant la fiche ci-jointe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

s. Patrick KOEHNEN
Secrétaire général adj.
Fédération des Artisans

s. Tom WIRION
Directeur général
Chambre des Métiers

Annexe : Fiche de participation